

ARCADIUM ANNECY
& SALLES ANNEXES

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

01 ACCUEIL DES ORGANISATEURS, TECHNICIENS, ARTISTES

- 1.1 Zone de déchargement extérieure
 - 1.2 Parking
 - 1.3 Locaux
 - 1.3.1 Superficies des espaces
 - 1.3.2 Backstage
 - 1.3.3 Bureaux
 - 1.3.4 Catering
 - 1.3.5 Billetterie
 - 1.3.6 Accueil
 - 1.4 Clés
-

02 EQUIPEMENTS SCÉNIQUES

- 2.1 Scène, cage de scène, grill
 - 2.2 Rideaux, occultations
 - 2.3 Diffusion son d'ambiance
 - 2.4 Régies, poursuites
-

03 ELECTRICITE, RESEAUX DIVERS

- 3.1 Alimentations événementielles
 - 3.2 Alimentations courantes
 - 3.3 Contraintes diverses
 - 3.4 Réseaux DMX, Ethernet RJ45, Intercom
 - 3.5 Radios
-

04 ACCROCHES

- 4.1 Levage et manutention
 - 4.2 Principes
 - 4.3 Matériels des organisateurs
 - 4.4 Matériels mis à disposition par l'Arcadium
-

05 SECURITE

- 5.1 Sonorisation de sécurité et limiteur de pression acoustique
 - 5.2 Moyens de secours
 - 5.3 Dégagements, circulations
 - 5.4 Crash barrière
 - 5.5 Consignes de sécurité
 - 5.5.1 Décors
 - 5.5.2 Artifices
 - 5.5.3 Gaz
 - 5.5.4 Utilisation d'installations particulières
-

06 SECURITE DES TRAVAILLEURS

07 CONFIGURATIONS ET PLANS

1. ACCUEIL DES ORGANISATEURS, TECHNICIENS, ARTISTES

1.1 Zone de déchargement extérieure

Un parking logistique est mis à la disposition des organisateurs qui peuvent disposer de :

- 6 places poids lourds ou tour-bus.
- 6 alimentations 220V/380V (sur un coffret étanche).
- 4 x 16A et 2 x 32A, l'ensemble sous disjoncteurs et protection 30 mA.

La présence de véhicules sur les dessertes « pompiers » n'est ponctuellement tolérée que durant les opérations de déchargement et en présence des chauffeurs.

Après déchargement, les véhicules doivent impérativement être garés sur les places prévues à cet effet.

Le quai de déchargement abrité et ajustable en hauteur peut recevoir simultanément deux véhicules au même niveau que la scène (fond de scène côté jardin).

Un accès de plain-pied par une porte d'une largeur de 3,4 mètres et d'une hauteur de 3 mètres permet d'accéder aux coulisses côté jardin.

1.2 Parking



Sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Ville d'Annecy, le parking de 78 places (dont 3 PMR) commun à l'Arcadium, la salle des Allobroges et la salle des Olympiades est exclusivement réservé aux organisateurs, aux véhicules techniques, aux artistes, aux participants, au personnel municipal, au personnel extérieur recruté par la Ville d'Annecy.

Ce parking est également accessible dans la limite des places disponibles, aux personnes à mobilité réduite et, en accord avec la direction de l'Arcadium, aux invités et aux partenaires. L'organisateur communique à la direction de l'Arcadium le nombre, le type, ainsi que les dates et heures d'arrivées des véhicules.

L'installation de chapiteaux ou de tentes sur le parking est interdite.

1.3 Locaux

Les locaux se répartissent entre le rez-de-chaussée de plain-pied et le premier étage accessible par escaliers et ascenseur.

1.3.1 Superficies des espaces

ESPACES	SUPERFICIES
ARCADIUM	2 022 m ²
SALLE DES OLYMPIADES	130 m ²
SALLE DES ALLOBROGES	570 m ²
ACCUEIL & BAR 1	140 m ²
BAR 2	120 m ²

1.3.2 Backstage

Les locaux se répartissent entre le rez-de-chaussée de plain-pied et le premier étage accessible par escaliers et ascenseur.

LOGES	NIVEAUX	SURFACES	EQUIPEMENTS
LOGE 1	RDC	15 m ²	1 douche, 1 lavabo, 1 WC
LOGE 2	RDC	20 m ²	3 douches, 2 lavabos, 1 WC
LOGE 3	RDC	8 m ²	1 douche, a lavabo, 1 WC
LOGE 4	1er étage	32 m ²	3 douches, 4 lavabos, 3 WC
LOGE 5	1er étage	16 m ²	2 douches, 2 lavabos, 2 WC
LOGE 6	1er étage	28 m ²	1 lavabo

1.3.3 Bureaux

BUREAUX	NIVEAUX	SURFACES	EQUIPEMENTS
BUREAU 1	RDC	7 m ²	1 lavabo, 1 bureau, chaises
BUREAU 2	RDC	6,5 m ²	1 bureau, chaises

1.3.3 Catering

ESPACES	NIVEAUX	SURFACES	EQUIPEMENTS
OFFICE	1er étage	22 m ²	Evier, hotte, tables, chaises, lave-vaisselle, armoire frigorifique, alimentations électriques 32A tri, 16A mono
SALLE DES OLYMPIADES	1er étage	105 m ²	Tables & toiles cirées, chaises

1.3.5 Billetterie

Un local de billetterie est disposition des organisateurs. Il est situé boulevard du Fier, avant le portail d'accès public reliant le boulevard à l'entrée de la salle.

Local chauffé, éclairé de l'extérieur comportant 3 guichets : équipé de deux lignes téléphoniques et de prises électriques.

1.3.6 Accueil

Situé dans le hall d'entrée cet espace d'accueil comporte un bar ainsi qu'un espace pour le merchandising.

1.4 Clés

L'Arcadium met à la disposition de l'organisateur un ou plusieurs locaux avec les clés correspondantes. Celles-ci devront impérativement être rendues à la fin de la manifestation et au plus tard, à l'issue du démontage des installations.

En conséquence, l'Arcadium décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation dans les locaux mis à disposition et pour lesquels des clés auront été prêtées.

En cas d'urgence, l'Arcadium se réserve le droit de pénétrer dans l'ensemble des locaux.

2. EQUIPEMENTS SCENIQUES

2.1 Scène, cage de scène, grill

- Espace scénique maximum de 15.86 m x 21.96 m, soit 348 m²
- Charge admissible : 600 daN/m² (suivant hauteur)
- Garde-corps sur trois faces, 4 escaliers de 90 cm
- Circulation arrière-scène 1.25 m
- Coulisses pour scène de 21.96 m (7 m à cour & 7 m à jardin)
- Hauteur sous ferme : 12.5 m
- Hauteur sous passerelle : 9.98 m
- Hauteur sous arche (1ère arche à 15.4 m du fond de scène) : 10.90 m
- Hauteur point d'accroche : 12 m
- Petite scène d'appoint possible :
45 m², hauteur 40 cm, ou praticables 20 m², hauteur réglable jusqu'à 1m

Grill scénique : Accessible depuis l'arrière de la scène par une échelle à crinoline au niveau de la salle. 5 passerelles sont à disposition pour l'accès aux ancrages, aux alimentations des moteurs de levage sur patch et aux prises audiovisuelles.

Dimensions : Longueur : 22 m x Largeur : 14.6 m x Hauteur 12.1 m sous passerelles

2.2 Rideaux, occultations

- Jupe de scène tissus noir
- Rideau de fond de scène noir et patience
- Occultation 2.3 coulisses rideau noir
- Habillage éventuel de la scène rideaux noirs
- Salle équipée de rideaux noirs de partitionnement

2.3 Diffusion son d'ambiance

Une sonorisation d'ambiance et une diffusion par micro fil ou HF est possible suivant contrat.

2.4 Régies, poursuite

Les régies sont installées sur praticables ou sur la scène aux emplacements définis préalablement par l'Arcadium.

Leurs emplacements et leurs surfaces sont à déterminer avec l'organisateur.

La passerelle poursuite est accessible depuis le fond de la salle, située dans l'axe médian, hauteur plancher 7.3 m, largeur 3.25 m, longueur 4.6 m.

3. ELECTRICITE, RESEAUX DIVERS

3.1 Alimentations évènementielles

Passage de câbles

L'Arcadium est équipé d'un caniveau de passage de câbles jusqu'au pied du gradin rétractable (à 35 m du mur arrière de scène), pour les trois salles, 18 passages de câbles.

Distribution

Les alimentations électriques scéniques de l'Arcadium (400A au total) sont disponibles depuis une armoire à l'arrière de la scène en 400V 3 pôles + neutre + terre, 16A, 63A, 125A, 250A, 400A. Les sorties sont protégées par disjoncteurs magnéto-thermiques et des protections différentielles réglables (sélectivité).

La passerelle poursuite de l'Arcadium est alimentée en mono, 2 x 32A et 2 x 16A.

Le bilan d'équilibrage des phases est à la charge de l'organisateur.

3.2 Alimentations courantes

Les trois salles sont équipées d'une distribution courante en alimentations 240V/16A.

3.3 Contraintes diverses

L'organisateur ou son représentant mettent en place les liaisons équipotentielles entre les structures métalliques (poutres, truss) installées pour la manifestation et le bâtiment.

Ils garantissent, à partir des alimentations de puissance pré-citées, la protection des câblages et des équipements terminaux installés pour la manifestation, notamment la protection 30mA contre les contacts indirects.

Les câbles, connecteurs et matériels doivent être conformes aux normes en vigueur et ne doivent pas constituer une gêne pour le public.

Toute installation temporaire n'ayant pas été vérifiée initialement par un organisme agréé fera l'objet d'un contrôle de conformité à la charge de l'organisateur.

3.4 Réseaux DMX, Ethernet RJ45, Intercom

Les passerelles, le fond de scène et la passerelle poursuite sont équipés de prises audiovisuelles (DMX, Ethernet RJ45, Intercom), raccordées à une baie de patch située au poste central de sécurité (PCS, 1er étage).

3.5 Radios

8 postes technique et sécurité, sur réseau interne, sont répartis par l'Arcadium lors de la manifestation.

Au moins un de ces postes sera affecté à l'organisateur ou à son représentant dès le montage.

4. ACCROCHES

La salle est dotée de **407 points d'ancrage** pouvant supporter de **500 kg à 1500 kg**.

4.1 Levage et manutention

Dans l'Arcadium, une prise 32A tri située dans la coulisse côté jardin est à disposition pour l'alimentation des moteurs de levage.

Les équipements suivants peuvent être mis à disposition en fonction des clauses du contrat de location et pour l'aménagement de l'Arcadium ou de la salle des Allobroges, un chariot élévateur, une nacelle élévatrice (type génie).

4.2 Principes

Les charges sur les points d'ancrages ne peuvent s'appliquer que verticalement, suivant une limite et un principe de répartition précis, communiqué en temps voulu par l'équipe technique de l'Arcadium.

Un plan des matériels suspendus et des charges sera initialement validé par l'Arcadium. L'organisateur et ses représentants veilleront au respect strict de ce plan.

L'application des normes et des règles de l'art pour la suspension du matériel utilisé, sont garanties par l'organisateur ou son représentant. Ils seront particulièrement attentifs à ce que les structures suspendues ou placées en hauteur soient équipées de deux systèmes de fixations adaptés et de conception différentes.

Aucune personne ne sera présente sous les charges lors des opérations de levage.

Les examens de montage et d'adéquation ainsi que les vérifications réglementaires des installations suspendues seront effectués par l'organisateur ou son représentant avant la manifestation.

L'équipe technique de l'Arcadium est la seule habilitée à utiliser les rails destinés à la translation des 4 ponts de son et des occultations.

L'utilisation de ces rails est strictement interdite pour effectuer des ancrages.

4.3 Matériels des organisateurs

L'organisateur ou son représentant s'engage à n'utiliser que du matériel contrôlé réglementairement, sur lequel la charge maximum utile (CMU ou SWL ou WLL) ou la charge de rupture (CR) sont inscrites visiblement.

Les systèmes particuliers de fixation non répétitifs doivent faire l'objet d'une vérification par un organisme agréé.

4.4 Matériels mis à disposition par l'Arcadium

- Un pont carré de 500 mn, 16 mètres de long, pour la face, équipé de 2 moteurs et de leur télécommande, CMU 1 tonne répartie.
- Deux ponts triangle de 500 mn, 16 mètres de long, sur la scène, équipés chacun de 2 moteurs et de leur télécommande, CMU 1 tonne réparties par pont.
- Deux pont carré S36 de 16 mètres.
- Un pont fond de scène (24 mètres) avec rideau noir sur patience.

Ces ponts sont positionnés en fonction des besoins des manifestations.

5. SECURITE

5.1 Sonorisation de sécurité et limiteur de pression acoustique

L'alarme générale se fait par diffusion d'un message préenregistré, remise en lumière de la salle et interruption de la programmation.

L'interruption de la programmation est également asservie à un limiteur de pression acoustique dont la visualisation est possible depuis la salle.

Elle intervient par coupure des alimentations électriques 63A, 125A, 250A, 400A des alimentations scéniques.

5.2 Moyens de secours

Le site est équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A (SSI) qui détecte les fumées dans les loges, les vestiaires, les bureaux, les locaux à risque particulier et le plenum du faux plafond de la salle des Allobroges.

Des déclencheurs manuels sont installés dans les salles et les locaux annexes au niveau des issues de secours.

Le matériel centralisé est installé au poste central de sécurité (1er étage). Des écrans déportés dans la salle des Allobroges et au Boulodrome reportent les informations du SSI.

L'alarme générale est répartie en deux zones : Arcadium (zone 1), salle des Allobroges et Boulodrome (zone 2). Elle pourra être temporisée ou non en fonction des utilisations des salles. L'Arcadium et la salle des Allobroges sont dotés de robinets incendie armés et de moyens d'extinction portatifs (extincteurs).

Des moyens sont également répartis dans la salle des Olympiades et dans les locaux annexes. Les utilisateurs veilleront à laisser accessibles les moyens de secours. Un complément de protection pourra être proposé par le bailleur en fonction des matériels installés (extincteurs près des régies, etc.).

5.3 Dégagements, circulations

Les circulations et les dégagements ne doivent jamais être encombrés par du matériel stocké. L'emploi de tentures, rideaux, voilages est interdit en travers des dégagements.

5.4 Crash barrière

Une barrière de protection (crash barrière) peut être mise à disposition suivant les clauses du contrat de location. Le bailleur en assure le montage et le démontage.

5.5 Consignes de sécurité

5.5.1 Décors

L'espace scénique de l'Arcadium étant intégré à la salle, les décors doivent être en matériaux classés M1.

L'utilisation de vélum doit faire l'objet d'une étude particulière et d'une validation par la commission de sécurité.

Les décors, suspensions et aménagements ne doivent pas cacher les éclairages de sécurité.

5.5.2 Artifices

Tout programme comprenant l'emploi d'artifices ou de flammes doit faire l'objet d'un examen spécial de la commission de sécurité compétente ; il ne peut être autorisé que si des mesures de sécurité appropriées aux risques sont prises en amont du spectacle.

5.5.3 Gaz

L'utilisation est interdite dans les salles.

Toutefois, elle peut être tolérée pour les manifestations de type T dans les conditions de l'article T31 de l'arrêté du 18 novembre 1987.

5.5.4 Utilisation d'installations particulières

Sous la responsabilité du preneur, l'utilisation de machines particulières de types « générateur de mousse », « à effets utilisant du dioxyde de carbone », « générateurs de fumée », « laser » est autorisée conformément à l'instruction technique relative à l'utilisation d'installations particulières du 11 décembre 2009.

6. SECURITE DES TRAVAILLEURS

Le preneur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour son spectacle ou sa manifestation soient déclarées, formées, qualifiées, habilitées et autorisées conformément à la réglementation en vigueur.

Le personnel travaillant au montage et au démontage des structures doit obligatoirement porter des équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures de sécurité, casque, gants et éventuellement lunettes de protection, harnais et protections auditives.

Le levage et la manipulation de charges sont interdits au-dessus du personnel ou du public.

Les conducteurs de chariots élévateurs doivent être titulaires du CACES et de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

En aucun cas, les chariots élévateurs ne peuvent servir de moyens de transport ou d'élévation pour autre chose que du matériel prévu à cet effet.

Seul le personnel dûment habilité et autorisé par le responsable technique de l'Arcadium peut effectuer des interventions dans les armoires électriques et pénétrer les locaux à risques tels que : TGBT, TGS, local de transformateur, etc.

Le preneur s'engage à faire respecter le règlement intérieur de la salle par son personnel et celui des entreprises dont il est le donneur d'ordre.

Le preneur s'engage à respecter les limitations imposées par l'autorisation administrative pour que le nombre de spectateurs et de personnel ne dépasse pas le nombre maximum dans la formule de service retenue.

Le preneur s'engage à signer et à faire signer par son représentant le plan de prévention et le protocole de déchargement, il transmet ces documents aux intervenants dont il est le donneur d'ordre (sociétés sous-traitantes) pour prise de connaissance et signature.

7. CONFIGURATIONS & PLANS

Notre scène est modulable en profondeur par élément de 1,22 m.

En version « standard », les dimensions de la scène sont les suivantes : 13,42 m x 24,40 m de largeur et 16 m d'ouverture au cadre de scène.

Selon la configuration retenue, vous pouvez calculer la jauge comme suit :

CONFIGURATION TOUT ASSIS

Scène de **13,42 m x 24,40 m de largeur.**

Jauge effectif total : 1 664 places (760 au parterre et 884 en gradin).

- > En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 80 places au parterre.
- > En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 64 places au parterre.

CONFIGURATIONS ASSIS / DEBOUT

Scène de **13,42 m x 24,40 m de largeur.**

Jauge effectif total : 3 336 places.

- > En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 100 places en fosse.
- > En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 100 places en fosse.

CONFIGURATION TOUT DEBOUT

Scène de **13,42 m x 24,40 m de largeur.**

Jauge effectif total : 3 000 places.

- > En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 100 places en fosse.
- > En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 100 places en fosse.

Responsable technique : Gildas BURILLE
gildas.burille@annecy.fr • 06 82 94 13 20

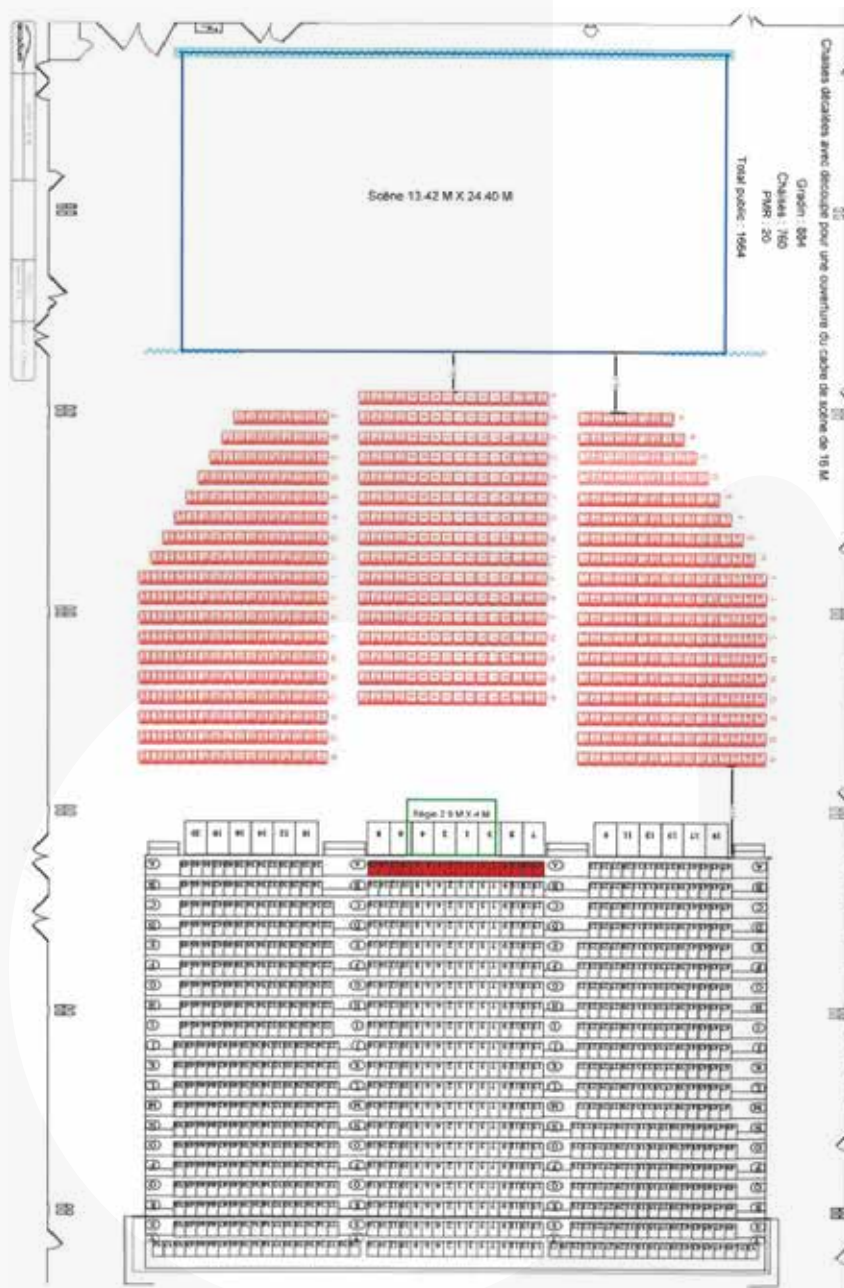
ARCADIUM.ANNECY.FR  

CONFIGURATION TOUT ASSIS

Scène de 13,42 m x 24,40 m de largeur.

Jauge effectif total : 1 664 places (760 au parterre et 884 en gradin).

- En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 80 places au parterre.
- En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 64 places au parterre.



Responsable technique : Gildas BURILLE
 gildas.burille@annecy.fr • 06 82 94 13 20

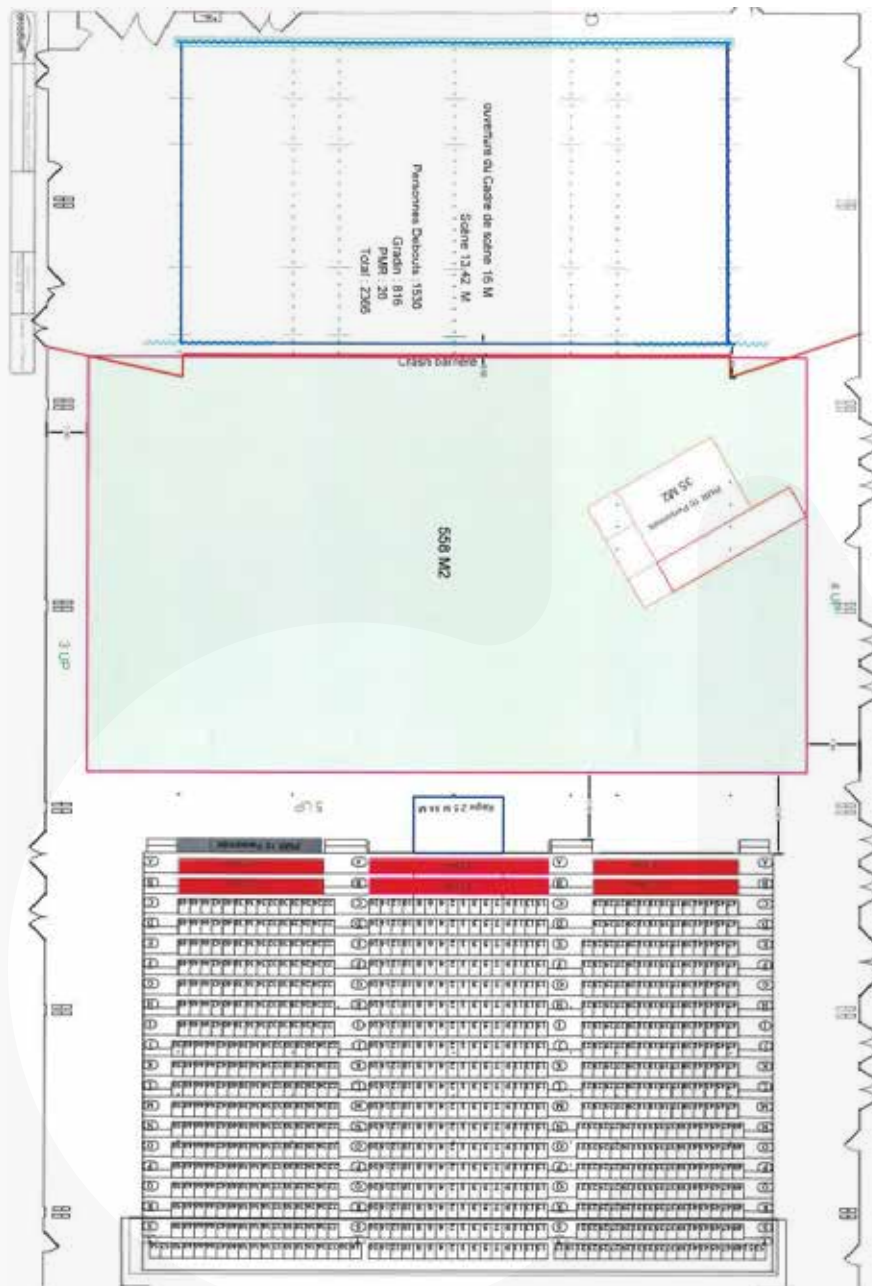
ARCADIUM.ANNECY.FR  

CONFIGURATIONS ASSIS / DEBOUT

Scène de **13,42 m x 24,40 m de largeur.**

Jauge effectif total : **2 366 places.**

- En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 100 places en fosse.
- En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 100 places en fosse.



Responsable technique : Gildas BURILLE
 gildas.burille@annecy.fr • 06 82 94 13 20

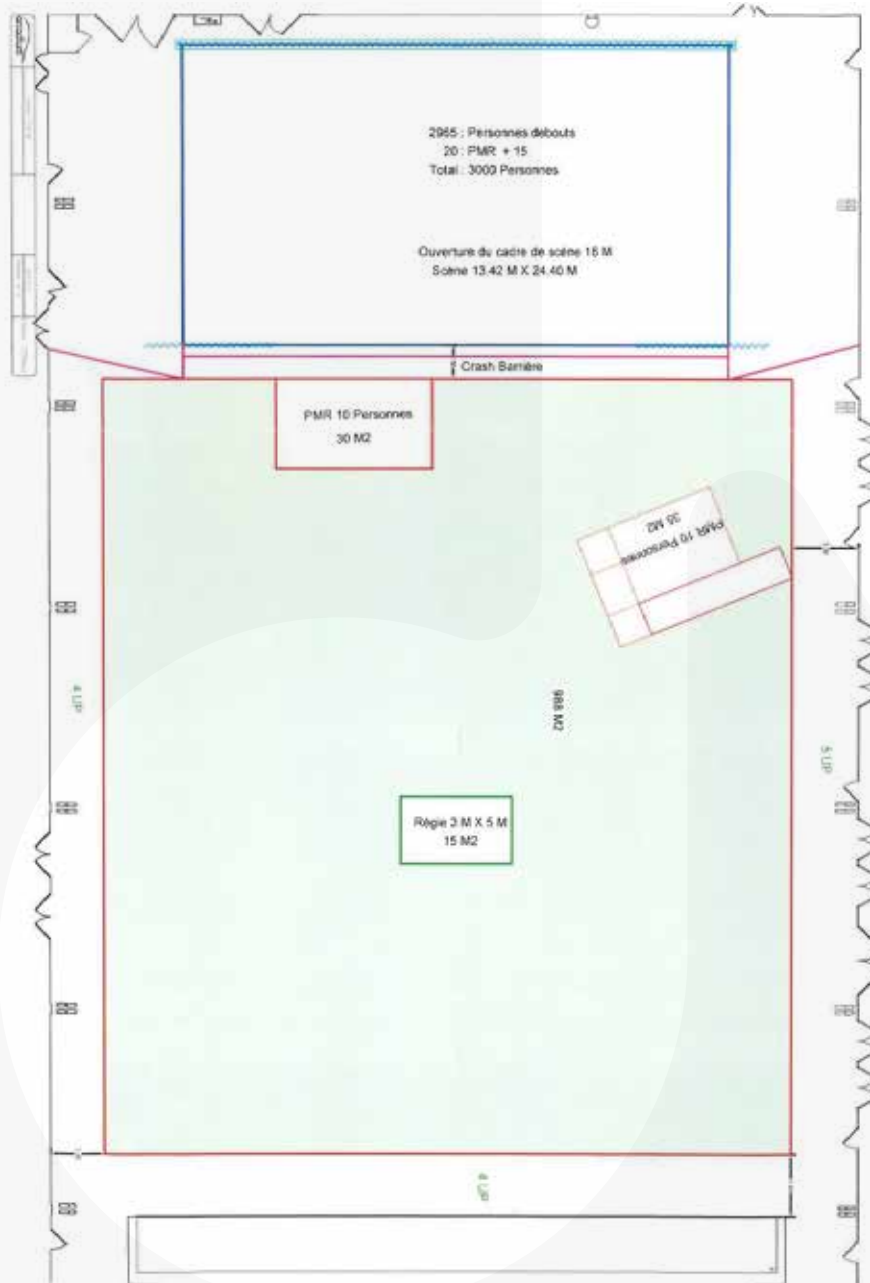
ARCADIUM.ANNECY.FR  

CONFIGURATION TOUT DEBOUT

Scène de **13,42 m x 24,40 m de largeur.**

Jauge effectif total : **3 000 places.**

- En agrandissant la scène par élément de 1,22 m, on retire en moyenne 100 places en fosse.
- En diminuant la scène par élément de 1,22 m, on ajoute en moyenne 100 places en fosse.



Responsable technique : Gildas BURILLE
gildas.burille@annecy.fr • 06 82 94 13 20

ARCADIUM.ANNECY.FR  